

Syndicat des Producteurs de Bleuets du Québec  
112, de l'Église, suite 207, Dolbeau-Mistassini, QC G8L 4W4  
Téléphone : 418 276-6336 Sans frais : 1 888 788-0760  
Télécopieur : 418 276-7265 Courriel : info@spbq.ca



## Mot du président



**Bonne nouvelle sur les marchés** – Selon le prix des achats de bleuets sauvages congelés du département de l'agriculture des États-Unis (USDA), le prix de 2017–2018 a été en hausse par rapport au prix de 2016–2017, passant de 1,19 \$ à 1,37 \$ en dollar canadien/livre. Cette hausse reflète également la hausse observée dans le prix des exportations québécoises. Quelle va être la récolte? Qu'est-ce que les producteurs de bleuets sauvages auront à offrir sur les marchés mondiaux? Le gel hivernal et le gel des fleurs observés à quelques endroits, combinés à la grande sécheresse due au manque d'eau au mois de juin et juillet au Québec, et en tenant compte de ce qui est survenu dans les autres provinces productrices de bleuets sauvages comme dans les Maritimes, laissent croire que le volume de récolte pourrait être beaucoup moins élevé qu'à l'habitude.

**Prix final 2017** – Puisqu'au fil des ans les producteurs ont développé deux catégories de bleuets soit, le conventionnel et le biologique, la direction de votre Syndicat va demander à ses partenaires de l'industrie du bleuet de lui fournir deux prix de départ pour la saison 2018 et le prix final pour chacune des deux catégories pour la saison 2017. Cela est normal puisque le prix et le produit sont très différents. La direction du SPBQ estime qu'il est inacceptable que les producteurs ne soient pas en mesure de combler leurs coûts de production. Ce dernier a été évalué à 0,49 \$ la livre par le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) dont les données ont été reconnues par La Financière agricole du Québec. Le prix final devrait être annoncé au plus tard le 15 août 2018 pour la saison de récolte 2017. Espérons que les tendances du marché se reflètent sur le prix final offert aux producteurs.

**Entente (Convention 2008)** – Dans la convention qui lie les producteurs aux transformateurs, l'article 5.05 stipule que « *L'acheteur effectue la vente du produit, dont il prend livraison, au bénéfice des producteurs* ». Comme les producteurs ont reçu à présent que 50% de leurs coûts de production, combien devraient-ils recevoir au minimum pour le prix final?

**L'UPA préoccupée** – Le président provincial de l'UPA, M. Marcel Groleau, a expliqué la situation dans l'industrie du bleuet lors d'un reportage dans le Quotidien du 28 avril dernier. Ce dernier

rappelle que la situation mondiale du bleuët ne peut pas tout expliquer et que les producteurs auraient avantage à s'entendre pour se présenter devant la Régie des marchés agricoles. Monsieur Groleau rappelle aux producteurs de bleuëts que la Régie des marchés agricoles a été mise en place pour contrer ce genre de situation.

Daniel Gobeil

**Dans ce numéro :**

Mot du président	1
Message important concernant le programme de pollinisation - Date limite reportée	2
Nouvel administrateur	2
Carte de membre du SPBQ	2
Info coût de production	3
Nouvelles des Maritimes	4
Certification biologique	5
Communiqué du SPBQ	5
Site Internet du SPBQ	6

## Message important concernant le Programme de pollinisation 2018 – Date limite reportée

Le MAPAQ a reporté la date limite pour l'inscription au Programme d'appui à la pollinisation. La date qui était au préalable le 30 juin 2018 est changée pour le 31 août 2018. Cela signifie qu'il n'est pas trop tard pour les producteurs qui ne sont pas encore inscrits. N'attendez pas d'avoir toutes vos factures en main, **INSCRIVEZ-VOUS MAINTENANT**. Vous aurez ensuite jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2018 pour déposer vos factures.

Rappelons que ce programme d'aide peut couvrir jusqu'à 40% des coûts admissibles et atteindre ainsi un maximum de 2 000 \$ par entreprise. Notons également que cette mesure spéciale sur la pollinisation est maintenant élargie à l'ensemble du Québec.

## Nouvel administrateur

Nous avons un nouvel administrateur au SPBQ. En effet, suite au départ de M. Gislain St-Pierre, c'est M. Guy O. Bonneau de Dolbeau-Mistassini qui a accepté de relever ce défi et de venir aider notre conseil d'administration. Monsieur Bonneau a déjà été administrateur au Syndicat de 2002 à 2004.

## Carte de membre du SPBQ

Veuillez prendre note qu'à l'endos des cartes de membre 2018, détaillant les rabais admissibles pour les producteurs, on devrait lire Groupe Filgo-Sonic plutôt que Sonic Nutrinor Énergie. Vous pouvez les rejoindre au 418-545-2500.

## Info coût de production

*Par Julien Garneau, analyste CECPA*

Le bleuet sauvage est l'une des productions alimentaires phares de notre province. Sa réputation et son goût extraordinaire dépassent largement nos frontières! Au cours des dernières décennies, nombreuses sont les entreprises de diverses régions, dont le Saguenay-Lac-Saint-Jean, à avoir aménagé des superficies en bleuetières afin de répondre aux demandes croissantes des marchés internationaux. Des investissements importants ont été faits dans le but d'atteindre une pleine production environ dix ans suivant l'amorce des travaux d'aménagement.

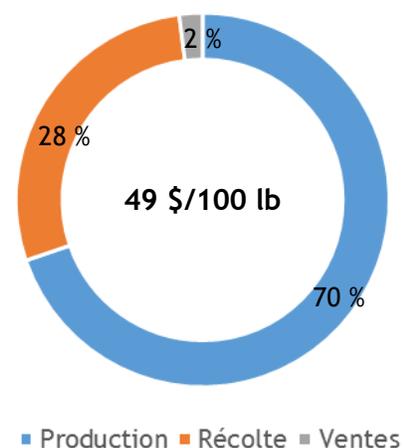
Depuis quelques années, il est néanmoins possible d'observer un resserrement des prix reçus par les entreprises pour leur récolte. Cette situation a amené le Syndicat des producteurs de bleuets du Québec (SPBQ) à demander au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) de dresser un portrait de la production et de cumuler de l'information économique sur le secteur. Cet exercice avait pour objectifs de favoriser un développement efficient de l'industrie et d'aider les entreprises à demeurer concurrentielles.

L'analyse a porté sur les années 2014 et 2015 et une multitude de renseignements de natures technique, économique et financière sont passés sous la loupe du CECPA. Vingt-six entreprises, dont la taille se situe entre trente et mille hectares, ont bien voulu contribuer à sa démarche qui a été appuyée par le Club Conseil Bleuet. Bien que maintes informations pertinentes aient été dégagées, le coût de revient est l'élément qui a suscité le plus d'intérêt.

### Qu'est-ce qu'il en coûte?

Il en coûte en moyenne environ 49 \$ à une entreprise pour produire 100 livres de bleuets sauvages commercialisés. Ce qui couvre les coûts de la production (34,51 \$/100 livres), les coûts de la récolte (13,93 \$/100 livres) et les coûts de la vente (0,99 \$/100 livres). Parmi les dépenses les plus importantes figurent les intrants de cultures (16 \$/100 livres), les frais de location et de forfait (10 \$/100 livres) et la main-d'œuvre incluant le travail des exploitants (9,50 \$/100 livres).

Le rendement est un élément de rentabilité déterminant pour ce secteur comme pour l'ensemble des autres productions végétales. Celui-ci a été ajusté afin d'établir un rendement dit normal, et ce, à partir d'une multitude d'informations fournies par La Financière agricole du



Québec. Le rendement moyen des entreprises à l'étude est de 2 065 livres/acre en pleine production. Ce qui est légèrement supérieur à la moyenne provinciale des 5 dernières années. Si l'on considère que ce coût de revient n'inclut pas de marge de profit et ne couvre pas les coûts d'aménagement, il est maintenant possible de mieux saisir les difficultés financières vécues par certaines entreprises lorsque le prix de vente plonge sous la barre des 50 \$/100 livres. Celles possédant des superficies plus jeunes et dont les rendements sont plus faibles seraient ainsi plus sensibles aux fluctuations des prix du marché.

Bien que cette analyse réponde à certaines interrogations, plusieurs questions demeurent. C'est la raison pour laquelle le chercheur, M. Luc Belzile, de L'Institut de recherche et de développement agroenvironnement (IRDA) travaille à établir les liens entre l'efficacité technique et la performance financière des entreprises en utilisant les données produites par le CECPA. Il souhaite ainsi soutenir l'essor de cette industrie et contribuer à l'efficacité des entreprises. Des résultats qui sont attendus au cours de l'hiver prochain.

Le CECPA tient à remercier tous les producteurs et productrices qui ont participé à ce projet. Leurs efforts ont permis d'en assurer la qualité et la représentativité.

## Nouvelle des Maritimes

*Par Jean-Marc Doiron du dimanche 24 juin 2018, source : acadienouvelle.com*

Les agriculteurs du Nouveau-Brunswick frappés par les gels tardifs du 3 juin recevront le soutien financier de Financement agricole Canada. Les vignerons, les pomiculteurs, les producteurs de fraises et de bleuets évaluent encore l'étendue des dégâts. Cependant, ils attendent toujours de savoir si le gouvernement provincial offrira aussi son aide.

La nuit du 3 juin dernier, le mercure a plongé sous le point de congélation pendant une période prolongée. Selon certains agriculteurs, c'est le pire phénomène du genre en près de 20 ans. Ayant eu lieu dans une phase critique de croissance des plantes, le gel aura un impact désastreux lors de la récolte. Les producteurs de bleuets sauvages, par exemple, prévoient perdre en 50% et 80% de leur produit.

### LES TEMPÉRATURES LES PLUS BASSES PAR ENDROITS, DU 3 AU 4 JUIN 2018

Localité	Température	Localité	Température	Localité	Température
Moncton	- 2,3°C	Bouctouche	- 1,7°C	Miramichi	- 1,5°C
Bathurst	- 1,4°C	Saint-Jean	- 1,3°C	Bas-Caraquet	- 1,1°C
Fredericton	- 0,3°C	Campbellton	0°C	Edmundston	0,5°C

Source : Données préliminaires d'Environnement Canada

## Certification biologique

Seul un produit portant la certification biologique reconnue par un organisme accrédité (comme Québec Vrai ou Écocert) peut être vendu comme produit biologique. Un producteur qui ne détient pas cette certification ne peut pas vendre des bleuets en prétendant qu'ils sont biologiques. Tout comme une entreprise certifiée biologique qui vendrait un produit non conforme risque de perdre sa certification. Il est très important de bien respecter la certification pour que la production biologique garde sa crédibilité.

### Communiqué de presse du SPBQ

#### ÉTAT DE LA SAISON : LES PRODUCTEURS DE BLEUETS SAUVAGES SONT INQUIETS

**Dolbeau–Mistassini, le 4 juillet 2018** – Les producteurs de bleuets sauvages sont inquiets des faibles précipitations reçues jusqu'à présent sur leurs bleuetières et en forêt.

Le mois de juin a été particulièrement sec. Cette sécheresse affecte toutes les productions et le bleuets n'y échappe pas. Selon les données d'Environnement Canada, juin a en effet connu de faibles précipitations au cours de ses deux premières semaines et une absence de précipitations depuis le 18 juin dans la région du Lac-Saint-Jean. De plus, les vents forts ont constitué un des facteurs causant l'évaporation de l'eau dans les champs. La dernière fin de semaine, la région a connu quelques rares averses courtes et ciblées à certains endroits, mais cela demeure nettement inférieur aux besoins des plants de bleuets.

Soulignons aussi que les producteurs ont eu accès cette année à une mesure spéciale pour la pollinisation des bleuets de la part du gouvernement du Québec. Le but de cette mesure est de faciliter l'accès à des pollinisateurs pour la présente campagne et d'apporter une aide financière équivalente à 40% des coûts admissibles, pour un maximum de 2 000 \$ par entreprise. Cette aide a été bien reçue par les producteurs, mais son annonce tardive jumelée au fait qu'il y avait moins de ruches disponibles en raison d'une mortalité élevée des abeilles constatée chez plusieurs apiculteurs, n'a pas permis aux producteurs de bleuets d'en profiter pleinement. Par conséquent, plusieurs n'ont pas été en mesure de se procurer les agents pollinisateurs nécessaires aux superficies à polliniser.

Par ailleurs, durant la période de pollinisation, le début de la floraison a coïncidé avec une période de plusieurs nuits très froides et de jours avec de forts vents. Les pollinisateurs étaient alors actifs surtout dans la seconde partie de la journée, ce qui a réduit de façon importante le temps de butinage. En effet, une fleur de bleuets doit être butinée dans les cinq premiers jours sinon elle tombe et ne produit pas de fruit.

Il est clair que ces facteurs climatiques ont eu un impact sur la saison en cours. Du côté des Maritimes, autres provinces productrices de bleuets sauvages au Canada, la récolte ne s'annonce pas abondante. En effet, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse ont connu d'importantes gelées au cours du mois juin.

Avec une prévision de production à la baisse dans les autres provinces, les producteurs du Québec pourraient espérer un prix qui reviendrait à la normale, mais si la sécheresse se poursuit, une faible récolte, même avec un meilleur prix, ne pourra pas combler le manque à gagner des deux dernières années.

Rappelons que les producteurs de bleuets sauvages ont connu deux années consécutives difficiles en termes de revenus. En effet, le prix du bleuets a été de 30 cents/lb pour la production 2016 alors que les producteurs ont reçu seulement 25 cents/lb pour la production de 2017, face à un coût de production de 49 cents la livre.

La situation actuelle soulève beaucoup d'inquiétudes auprès des producteurs de bleuets sauvages, car une troisième année de vache maigre pourrait signifier la fin pour beaucoup d'entre eux.

- 30 -

**Source :**

Daniel Gobeil, président du Syndicat des producteurs de bleuets du Québec

NOTE : SI VOUS CROYEZ AVOIR SUBI DES PERTES DUES AUX « CAPRICES DE DAME NATURE », N'OUBLIEZ PAS D'EN AVISER LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC LE PLUS TÔT POSSIBLE.

## Site Internet du SPBQ



Nous vous invitons à consulter le site Internet du SPBQ au « [www.spbq.ca](http://www.spbq.ca) » ou via le « [www.perlebleu.ca](http://www.perlebleu.ca) ». Vous y trouverez « **Le coin des producteurs** » tout spécialement aménagé pour vous avec entre autres : les résultats des projets de recherche, les Capsules recherche, le Classeur recherche et le Guide de production.

De plus, vous y trouverez la liste des professionnels en aménagement, les fournisseurs de services et équipements, les Bulletins Le Bleuets depuis le tout premier numéro, divers communiqués, le Règlement général du SPBQ, le Plan conjoint et les conventions de mise en marché originales.

Enfin, ce mois-ci: les « **sucettes glacées aux bleuets sauvages** » y sont à l'honneur. Un rafraîchissement pour petits et grands, indispensable en été!